

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 27 avril 2018

Date de convocation : 23/04/2018

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, Mme DJOURI Fadhéla, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, M. SAJDAK Henri, Mme MANFRINATO Mélissa, M. OLIVA Charles, Mme DEMESSANCE Florence.

EXCUSÉES : M. DA SILVA CORREIA Manuel (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme RAMAHERRIRARINY Liliane (Pouvoir donné à Mme FLOURY Clara), Mme ROBECQUE Amandine (pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhéla).

ABSENTS : Mme LOUPADIERE Lynda, Mme RIZZO Nadine

Secrétaire : Madame MANFRINATO Mélissa

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants ;

- *Requête de la part d'un administré concernant l'emplacement réservé n° 7 situé au Domaine de Julia.*
- *Modification du tableau des Conseillers Municipaux suite au décès de Mme SOLANO Sylvie.*
- *Modification des compétences de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter les points énumérés ci-dessus à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation compte rendu des conseils des 30/03 et 06/04

10 voix pour et 1 Abstention

-2) Délibération n° 2018-37 - Mise en demeure pour acquisition emplacement réservé n° 7 et de la parcelle (non cadastrée) mitoyenne à la parcelle n° 769

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame BEDE domiciliés 13 allée de Julia à Grazac qui met en demeure la Collectivité pour acquisition de l'emplacement réservé n° 7 et de la parcelle non cadastrée mitoyenne à la parcelle n° 769.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a plus de raison de maintenir l'emplacement réservé car il n'y a plus la fonction de desservir l'accès piéton entre le Domaine de Julia et Chemin du Château ; un autre accès a été créé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la procédure à savoir une modification simplifiée du PLU pour suppression de l'emplacement réservé n° 7.

Le Conseil Municipal approuve et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer la procédure.

-3) Délibération n° 2018-38 - Extension éclairage public devant la Mairie suite à la création d'une nouvelle voie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 7 mars 2018 concernant l'extension de l'éclairage public devant la mairie suite à la création d'une nouvelle voie, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)

1083 €

• Part SDEHG	4400 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1392 €
<hr/>	
TOTAL	6875 €

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part communale sur ses fonds propres.

-4) Extension effacement de réseaux Chemin de la Bourdette et Chemin du Château.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au SDEHG une étude sur l'extension d'effacement de réseau "Chemin de la Bourdette et Chemin du Château ». En effet, il ne reste que ces deux petites voies à effectuer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-5) Révision allégée du PLU

Pour faire suite à la révision allégée du PLU, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une étude environnementale doit être faite auprès d'un bureau d'étude pour effectuer un compte rendu de l'impact des espaces boisés classés.

Monsieur le Maire précise également au Conseil Municipal que le responsable des services environnement, eau et forêt de la DDT a envoyé une liste des propriétaires qui auraient dû faire une demande de défrichement ; 8 parcelles sont impactées dont 1 communale.

Les propriétaires en question ont jusqu'au 30 juin 2018 pour fournir une demande de régularisation en remplissant un formulaire.

-6) Choix pour matériel zéro phyto

Pour faire suite au recensement de matériels zéro phyto souhaités par les Communes et à la consultation lancée par la Communauté de Commune du Bassin Auterivain, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif du matériel souhaité. Il propose au Conseil Municipal de faire appel au fournisseur choisit par la Collectivité (offre les moins distantes) à savoir :

- « Désherbeur » thermique pour un montant de 6366.50 € HT
- Balayeuse pour un montant de 3115.80 € HT
- Broyeur pour un montant de 2773.33 € HT
- Débroussailleuse réciprocateur électrique pour un montant de 794.12 € HT

Le Conseil Municipal approuve et accepte les devis choisis par la Collectivité de Grazac.

-7) Questions diverses

- Attribution de Compensation 2018 : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au transfert de nouvelles compétences (GEMAPI, Habitat et jeunesse) à la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, les montants d'attribution de compensation ont été révisés. Pour la Commune de Grazac, le montant d'attribution de compensation a été fixé à 25 530.19 €.
- Mise à jour du Tableau des Conseillers Municipaux : Suite au décès de Madame SOLANO Sylvie, Conseillère Municipale, Monsieur le Maire indique qu'il a lieu de faire une mise à jour du tableau des Conseillers Municipaux, cela ne change en rien le classement des adjoints et des Conseillers Municipaux. Le conseil ne compte plus que 13 conseillers en exercice.
- Modification adresse Maison de l'Habitat : Suite à la dissolution du SIVU Lèze Ariège, le siège social est à la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais – Maison de l'Habitat – RD820/ZI Robert Lavigne – 31190 AUTERIVE

